

Préfecture du Var Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie 83070 TOULON

La Londe, le 11 mars 2019

Nos réf: 53/2019/FdC/EB

<u>Objet</u>: Dépôt du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du Programme d'aménagement de la commune de La Londe

Madame, Monsieur

Le présent dossier concerne le programme d'aménagement de lutte contre les inondations sur la Commune de La Londe-les-Maures.

Dans l'esprit de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM), conférant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) aux Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, c'est la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures, dont le territoire englobe complètement le périmètre de la commune et donc du projet, qui se porte Maître d'Ouvrage de ce programme et donc demandeur des autorisations administratives nécessaires à la réalisation du projet.

Vous trouverez ci-joints 6 exemplaires du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique, à la cessibilité et à l'approbation des nouvelles dispositions d'urbanisme. Il est composé de 9 pièces numérotées de pièce A à pièce I, qui constituent notamment les éléments requis à titre réglementaire :

- o Pièce A Présentation des dossiers réglementaires (Guide de lecture) ;
- Pièce B Notice explicative du programme d'aménagement hydraulique de lutte contre les crues et les inondations du Pansard et du Maravenne ;
- o Pièce C Cadrage réglementaire et objet de l'enquête publique ;
- Pièce D Notice complémentaire au titre de l'article R. 112-4 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique
- o Pièce E Etude d'impact
- Pièce F- Dossier d'évaluation des incidences sur le site Natura 2000
- o Pièce G Dossier d'enquête parcellaire Troncon 1

- Pièce H Dossier de mise en compatibilité du PLU de la Commune de La Londe Les Maures
- o Pièce I Bilan de la concertation avec le public L. 300-2 du Code de l'Urbanisme

Le projet fait également l'objet de deux autres procédures réglementaires supplémentaires, à savoir :

- Le dossier d'autorisation environnementale composé des volets suivants :
 - Loi sur l'eau et les milieux aquatiques,
 - o Modification d'un site classé,
 - o Dérogation « espèces et habitats protégés »,
 - o Autorisation de défrichement,
 - Déclaration d'Intérêt Général.
- Le dossier de demande de concession DPM

Le projet de lutte contre les inondations du Pansard et du Maravenne nécessite donc plusieurs dossiers soumis à enquête publique au titre de plusieurs Codes.

Pour les trois procédures nécessaires à la réalisation du programme d'aménagement (DUP, DAE et DPM) nous sollicitons donc le regroupement des enquêtes publiques en une seule procédure conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Environnement.

Vous souhaitant bonne réception de ces éléments, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos sincères salutations

Le Président de la Communauté de communes «Méditerranée Porte des Maures»,

Maire de La Londe, Conseiller Régional François de CANSON

> Méditerranée Porte des Maures